



GDE groupe Ecore annonce la levée de l'ordonnance limitant l'activité du site de broyage d'Aubange

- Ordonnance officiellement levée suite aux résultats des mesures constatant que les émissions sont jusqu'à plus de trois fois inférieures aux limites légales ;
- L'investissement de 2,5 millions d'euros dans ce système de filtration démontre donc pleinement son efficacité.

Aubange, le 10 décembre 2021 - GDE Groupe Ecore, un des leaders européens du recyclage et de la valorisation des déchets ferreux et non-ferreux, annonce aujourd'hui la levée de l'ordonnance qui limitait, depuis le 3 mai dernier, l'activité de son site d'Aubange. Le Bourgmestre d'Aubange, M. François Kinard, a signifié la levée de cette ordonnance via l'envoi d'une communication officielle mettant en valeur les résultats particulièrement positifs des relevés de mesures d'émissions.

En effet, les résultats de la dernière campagne, menée par SGS, un laboratoire indépendant, soulignent que l'ensemble des concentrations mesurées sont très inférieures, jusqu'à plus de trois fois, aux valeurs limites d'émission.

Un nouveau système de filtration particulièrement efficace

Depuis 2018, Ecore est engagé dans une démarche ambitieuse visant à limiter, au plus bas techniquement possible, les émissions de son site et ainsi répondre aux normes particulièrement exigeantes mises en place en Wallonie.

Cette démarche a abouti le 26 octobre 2021 avec la mise en service d'un système de traitement des rejets atmosphériques par ultrafiltration et charbon actifs. Les résultats de la campagne de mesure attestent de la pertinence et de l'efficacité de ce système à la pointe de la technique.

Cette démarche a représenté un investissement majeur de plus de 2,5 millions d'euros pour Ecore.

Mise en place d'un comité de riverain

Le groupe Ecore GDE a récemment organisé une campagne de porte-à-porte auprès des riverains d'Aubange pour initier la création d'un comité de riverains. Fruit d'une volonté partagée par Ecore et le bourgmestre d'Aubange, François Kinard, il réunira tous les acteurs impliqués sur le terrain : les riverains, les autorités ainsi que des représentants d'Ecore. Avec ce comité, le Groupe Ecore entend poursuivre sa politique de dialogue et permettre à tous les acteurs concernés de se rencontrer, d'échanger, de débattre et de partager des informations sur l'activité de son broyeur à métaux.

Philippe Sorret, Directeur Général Délégué de GDE groupe Ecore s'est exprimé « *Je suis très heureux que cette ordonnance soit aujourd'hui levée et que le site d'Aubange puisse retrouver son niveau d'activité au service d'une économie circulaire écologique. Je remercie toutes les équipes qui ont réussi à mettre en place dans les délais cette installation unique techniquement pour un investissement de plus de 2,5 millions d'euros.* »

A propos de GDE Groupe Ecore :

Ecore Aubange compte 42 collaborateurs et a produit 280 000 tonnes de matières recyclées en 2020. GDE groupe Ecore est un acteur majeur de l'économie circulaire et du développement durable depuis 1965 avec près de 2,8 millions de tonnes métalliques recyclées en 2020. Implanté en Europe sur 85 sites, GDE Groupe Ecore offre une seconde vie aux déchets en les valorisant pour leur permettre de réintégrer les circuits de production.

Contact Presse :

Philippe Sorret Directeur Général Délégué du groupe GDE : + 33 6 63 41 81 48